

DEUTSCH, Christina, *Ehegerichtsbarkeit im Bistum Regensburg (1480-1538)*

Olivier Richard



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/ifha/702>

DOI : 10.4000/ifha.702

ISSN : 2198-8943

Éditeur

IFRA - Institut franco-allemand (sciences historiques et sociales)

Référence électronique

Olivier Richard, « DEUTSCH, Christina, *Ehegerichtsbarkeit im Bistum Regensburg (1480-1538)* », *Revue de l'IFHA* [En ligne], Date de recension, mis en ligne le 01 janvier 2006, consulté le 15 septembre 2025.

URL : <http://journals.openedition.org/ifha/702> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ifha.702>

Ce document a été généré automatiquement le 15 septembre 2025.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont susceptibles d'être soumis à des autorisations d'usage spécifiques.

DEUTSCH, Christina, *Ehegerichtsbarkeit im Bistum Regensburg (1480-1538)*

Olivier Richard

- 1 Le lecteur d'un livre d'histoire réussi a souvent l'impression bien trompeuse que le mérite de l'auteur n'est pas grand, vu la richesse des sources à sa disposition ; il oublie alors qu'il a fallu les trouver, les rassembler et les analyser selon une problématique propre. L'ouvrage de Ch.D., issu d'une thèse de doctorat de l'Université Libre de Berlin, correspond bien à ce cas de figure. Il traite de la juridiction ecclésiastique sur le mariage du diocèse de Ratisbonne de 1480 à 1538, période pour laquelle l'auteure s'appuie sur les minutes, toutes conservées pour ces années-là, de plus de 2000 procès.
- 2 Les travaux d'histoire sociale consacrés à la juridiction ecclésiastique sur le mariage s'attachent surtout à mettre en lumière les conflits entre l'Église et les clans familiaux, la première reconnaissant comme légitime des unions clandestines refusées par les seconds, qui de leur côté voudraient que les interdits matrimoniaux soient moins nombreux et le mariage moins indissoluble. Quant aux travaux d'histoire du droit canon, ils voient la question matrimoniale d'abord sous l'angle de l'administration ecclésiastique. Ch.D, historienne (et non juriste), constate que la majorité des procès devant le tribunal diocésain de Ratisbonne traitaient d'affaires matrimoniales. Aussi choisit-elle de porter son attention sur les usages et les usagers de la justice : quelles sont leurs motivations et quelles fins poursuivent-ils ?
- 3 Elle présente, dans ce qui forme en quelque sorte une seconde introduction, le droit canon sur le mariage, de façon à la fois précise, succincte et extrêmement claire. Elle décrit ensuite l'évolution, originale, de l'organe juridictionnel du diocèse de Ratisbonne depuis ses origines jusqu'en 1540. Alors que partout au XIIIe s. un official jugeait au nom de l'évêque, à Ratisbonne, jusqu'en 1373, c'est bien l'évêque qui demeure, de jure, le juge du tribunal diocésain. À la suite de difficultés financières, il attribua à cette époque contre gage ses fonctions juridictionnelles à son chapitre, qui les conserva et choisit un juge parmi ses membres, sans que l'évêque n'eût son mot à dire. Ce n'est

qu'en 1526, avec deux siècles de retard sur la majorité des autres diocèses occidentaux, que des remous politiques liés à la Réforme permirent à l'évêque de reprendre la main en créant un vicariat général, comparable à l'officialité habituelle. Dans cette partie, l'auteure décrit minutieusement l'organisation du tribunal, son personnel, les lieux et périodes des séances : ces pages rappellent que l'ouvrage est aussi un livre d'histoire du droit.

- 4 Le deuxième grand temps de la thèse plonge dans la vie du tribunal et expose le déroulement des procès et le fonctionnement du tribunal, depuis la citation, la production de preuves (par indices, par serment, etc.), jusqu'à la sentence. Ch.D. va à l'encontre de plusieurs idées reçues : les femmes et les hommes sont égaux devant le juge, les épouses ont le droit d'attaquer leur mari pour adultère ; le tribunal tentait le plus souvent possible de pousser les parties à une concordia. Cette deuxième partie est rendue extrêmement vivante par de nombreux extraits des minutes de procès, souvent truculents – on mentionnera par exemple les cas d'invalidation des promesses de mariage quand elles sont faites par plaisanterie (jocose), p. 217. Signalons tout de même que les citations latines, excédant parfois une page, ne sont jamais ni traduites ni paraphrasées en allemand. La conclusion, qui insiste sur le caractère du tribunal comme instrument d'imposition par l'Église des règles canoniques plus que comme instance répondant aux intérêts des plaignants, étonne quelque peu le lecteur qui avait acquis l'impression que les usagers poursuivaient des stratégies bien réfléchies, même si l'auteure lui enjoint justement de ne pas se laisser transporter trop loin par les tranches de vie qu'elle lui a servies.
- 5 Le cœur du travail vient ensuite seulement, avec la dernière partie, de pure exploitation statistique du corpus, consacrée aux usages de la justice par les fidèles du diocèse. En plus de questions attendues, origine sociale des parties impliquées, répartition par sexe des plaignants, l'auteure s'intéresse à leur origine géographique : les parties viennent-elles des villes, de la campagne ? Plaignants et accusés proviennent-ils de lieux voisins, éloignés ; sollicitent-ils le tribunal parce que la cohabitation dans un même lieu crée des conflits qui ne peuvent être réglés localement, ou parce qu'au contraire leur éloignement géographique rend des solutions moins formelles impossibles ? Une des conclusions de cette partie est que le tribunal diocésain de Ratisbonne, largement indépendant de l'évêque, avait des compétences propres et coopérait bon an mal an avec l'administration séculière. Pour les fidèles, il servait aussi, à une époque où les autorités séculières intensifiaient leur contrôle social sur la population, à faire reconnaître officiellement leur état-civil – leur mariage. Encore fallait-il que la population reste « fidèle » : un enjeu majeur de cette partie était aussi de suivre l'évolution de la sollicitation du tribunal diocésain dans une région très touchée, dès les années 1520, par les thèses luthériennes – de fait, les cartes des p. 342-347 montrent nettement que le nord du diocèse, vite gagné à la nouvelle foi, se détournait du tribunal (d'autant plus que dans ces régions les prêtres n'avaient plus les moyens d'imposer le respect des sentences).
- 6 Le livre de Ch.D. parvient de manière originale et passionnante à présenter cinquante ans d'histoire au tournant du Moyen Âge et du siècle de la Réforme. Les 385 pages de texte sont suivies d'annexes très riches et précieuses : notices biographiques des juges, substituts, notaires, tableau chronologique des évêques et juges, auxquels s'ajoutent plus de 250 pages présentant sous forme de régestes l'ensemble des actes du tribunal diocésain exploités dans la thèse, enfin tous les index souhaités.

7 Olivier RICHARD (Université Marc-Bloch – Strasbourg II)

AUTEUR

OLIVIER RICHARD